



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

LES STATISTIQUES DE LA BCE

APERÇU

AOÛT 2005

Les statistiques de la Banque centrale européenne (BCE) ont pour objet principal de soutenir la politique monétaire de la BCE et certaines autres missions de l'Eurosystème et du Système européen de banques centrales (SEBC).

La présente brochure offre un aperçu des statistiques que la BCE, avec le concours des banques centrales nationales de l'Union européenne, élabore, collecte, établit et diffuse.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les statistiques de la BCE sont établies avec le concours des banques centrales nationales (BCN). Les BCN (et, dans certains cas, d'autres autorités nationales) collectent les données auprès des établissements de crédit et d'autres sources dans leurs pays respectifs et procèdent à l'agrégation de ces données au niveau national avant de les transmettre à la BCE. Celle-ci établit et diffuse alors des statistiques couvrant l'ensemble de la zone euro.

Les statistiques de la BCE présentent les grandes caractéristiques suivantes :

- Elles portent principalement sur la zone euro. Cela signifie que toutes les données nationales sous-jacentes doivent être établies sur la base d'un ensemble commun de définitions et de classifications afin d'être suffisamment comparables pour produire un agrégat significatif.
- Les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne constituent le fondement juridique de l'élaboration, de la collecte, de l'établissement et de la diffusion des statistiques de la BCE. La BCE a adopté et publié plusieurs actes juridiques portant sur une large gamme de statistiques.
- Tout en veillant à ce qu'il soit satisfait aux obligations statistiques, la BCE s'efforce de réduire au minimum la charge que représentent pour les établissements de crédit et les autres agents déclarants les déclarations statistiques et utilise, chaque fois que cela est possible, les statistiques existantes.
- La BCE travaille en étroite collaboration avec les institutions de la Communauté européenne. Au niveau européen, les statistiques relèvent de la responsabilité partagée de la BCE et de la Commission européenne (par l'intermédiaire d'Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes). La répartition précise des tâches est définie dans le *Memorandum of Understanding on Economic and Financial Statistics* (Protocole d'accord sur les statistiques économiques et financières, mars 2003), que l'on peut trouver sur le site Internet de la BCE.
- La BCE entretient également d'étroites relations avec d'autres organisations internationales dans le domaine des statistiques. Dans la mesure du possible, les statistiques de la BCE sont établies en conformité avec les normes internationales.

## QUELLES SONT LES STATISTIQUES PRODUITES PAR LA BCE ?

Principales catégories de statistiques publiées par la BCE :

### Statistiques monétaires, bancaires et des marchés de capitaux

Chaque mois, la BCE établit et diffuse une large gamme de statistiques et d'indicateurs monétaires, y compris l'agrégat monétaire large dit « M3 », ses composantes (billets et pièces, dépôts à court terme et instruments négociables à court terme) et ses contreparties, notamment les créances et les engagements à plus long terme. Elle procède également à la correction des données statistiques mensuelles pour tenir compte des facteurs saisonniers, ce qui facilite l'analyse de tendances.

Les agrégats monétaires et leurs contreparties sont établis sur la base du bilan du secteur des institutions financières monétaires (IFM) qui fait également l'objet d'une publication mensuelle. Les IFM sont les institutions, telles que les banques, qui reçoivent des dépôts ou émettent des titres à très court terme et accordent des crédits ou effectuent des placements en valeurs mobilières

pour leur propre compte. Cette définition est plus large que celle des « établissements de crédit » telle que précisée dans le droit communautaire européen puisqu'elle inclut les OPCVM monétaires et d'autres types d'institutions.

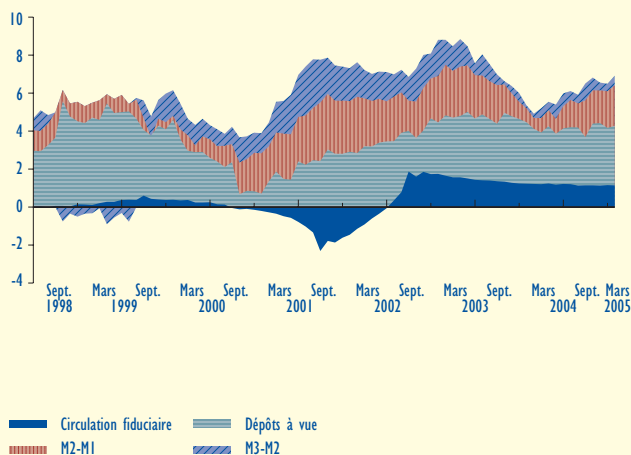
La BCE et les BCN fournissent une liste des institutions financières répondant à cette définition. Les statistiques relatives au bilan des IFM servent également au calcul des réserves obligatoires auxquelles sont assujetties lesdites institutions et qui constituent un des instruments de politique monétaire de la BCE.

La BCE établit en outre des statistiques harmonisées sur les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs appliqués par les IFM aux ménages et aux sociétés de la zone euro.

De plus, la BCE produit des statistiques détaillées de prix et de volume des marchés de capitaux, et notamment des données mensuelles de volume relatives aux titres de créance et aux actions cotées, qui englobent les émissions, les remboursements et les encours ainsi que des informations sur les prix des instruments financiers. En ce qui concerne les marchés de

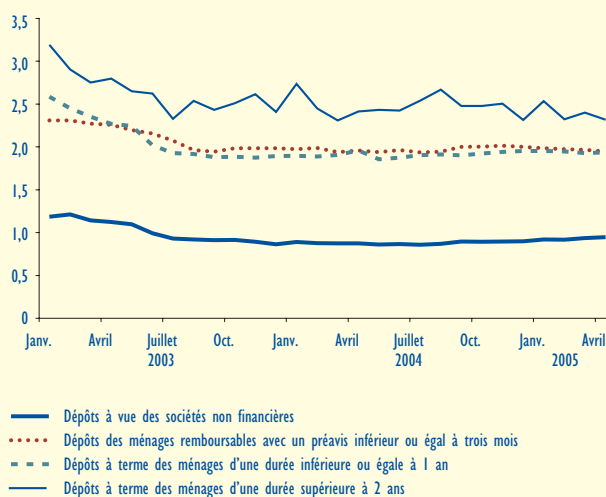
### GRAPHIQUE I

Ventilation du taux de croissance annuelle de M3 par composantes principales (contributions cumulées en points de pourcentage ; données brutes, en fin de période)



### GRAPHIQUE II

Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux dépôts en euros (en pourcentage annuel hors frais annexes ; taux appliqués aux contrats nouveaux)



capitaux de la zone euro, elle continue d'élaborer des méthodologies communes pour le calcul d'indicateurs statistiques comparables et représentatifs. Cela lui permet en outre de surveiller le processus d'intégration financière.

La BCE publie également des informations sur les institutions financières qui n'appartiennent pas au secteur des IFM, dont les OPCVM non monétaires, en raison des liens étroits qui existent entre leurs activités et celles des IFM.

### Statistiques de balance des paiements et autres statistiques extérieures

La BCE publie chaque mois des statistiques de balance des paiements de la zone euro qui présentent les principales transactions effectuées entre les résidents de la zone euro et les résidents de pays hors zone euro. Ces statistiques mensuelles sont complétées par des statistiques trimestrielles et annuelles plus détaillées qui fournissent une ventilation géographique. Un cadre méthodologique cohérent permet d'intégrer l'analyse des

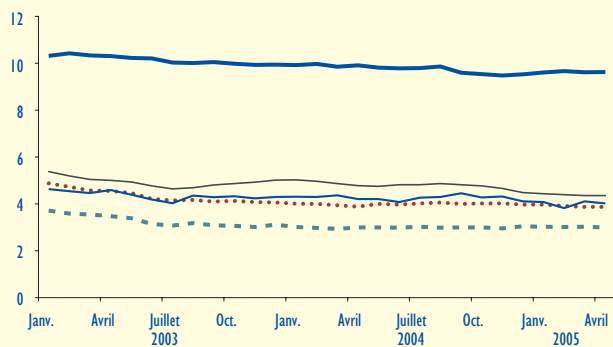
statistiques monétaires et de balance des paiements de la zone euro. La présentation monétaire de la balance des paiements, que la BCE publie depuis juin 2003, est disponible chaque mois et fournit un lien entre les transactions étrangères des parties autres que les banques de la zone euro et l'offre de monnaie dans la zone euro.

En outre, la BCE publie des statistiques mensuelles sur ses réserves de change et ses avoirs en devises ainsi que sur ceux de l'Eurosystème. Elle diffuse également des statistiques trimestrielles et annuelles relatives à la position extérieure de la zone euro, qui donnent un tableau général des actifs et passifs de la zone euro vis-à-vis du reste du monde en présentant leur ventilation géographique (dans la position extérieure annuelle).

Les données agrégées couvrant la zone euro regroupent séparément les crédits et débits, d'une part, et les actifs et passifs, d'autre part. Contrairement à la balance des paiements et à la position extérieure nationales qui saisissent la totalité des

#### GRAPHIQUE III

Taux d'intérêt appliqués par les IFM aux prêts en euros  
(en pourcentage annuel hors frais annexes ; taux appliqués aux contrats nouveaux)

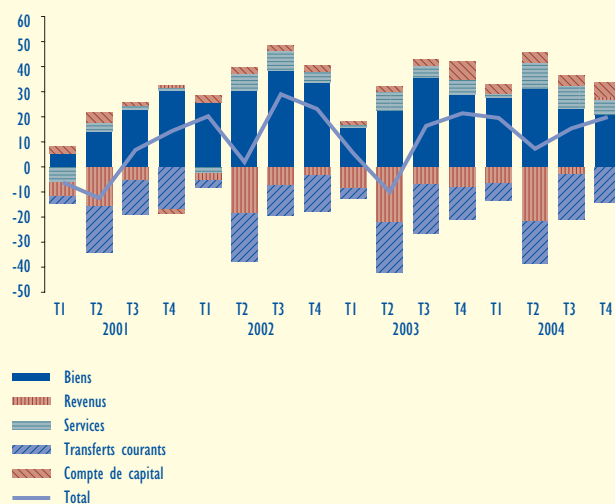


- Découverts bancaires consentis aux ménages
- ..... Prêts aux sociétés non financières à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est ≤ à 1 an (montant ≤ à 1 million d'euros)
- - - Prêts aux sociétés non financières à taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est ≤ à 1 an (montant > à 1 million d'euros)
- Prêts aux sociétés non financières dont la période de fixation initiale du taux est > à 5 ans (montant > à 1 million d'euros)
- ..... Prêts au logement consentis aux ménages dont la période de fixation initiale du taux est > à 5 ans et ≤ à 10 ans

Source : BCE.

#### GRAPHIQUE IV

Balance des paiements de la zone euro : comptes de transactions courantes et de capital  
(transactions en milliards d'euros, données brutes)



- Biens
- Revenus
- Services
- Transferts courants
- Compte de capital
- Total

Source : BCE.

transactions et positions d'une économie nationale, y compris celles enregistrées vis-à-vis d'autres résidents de la zone euro, la balance des paiements et la position extérieure de la zone euro n'enregistrent que les transactions et les positions vis-à-vis des résidents des pays hors zone euro.

La BCE établit également des statistiques sur le rôle international de l'euro et les indices de taux de change effectif de la monnaie unique, en termes nominaux et réels, en utilisant divers déflateurs.

### Comptes financiers

La BCE requiert les comptes financiers et non financiers trimestriels pour la zone euro. Les comptes financiers présentent les transactions financières ainsi que les bilans financiers de l'ensemble des secteurs économiques de la zone euro. Ils font ainsi apparaître l'interdépendance financière qui existe, d'une part, au sein de ces différents secteurs et, d'autre part, entre ces secteurs et le reste du monde. Cette large vue de l'économie permet aussi une présentation exhaustive de l'endettement des ménages, des sociétés et des administrations publiques. Les

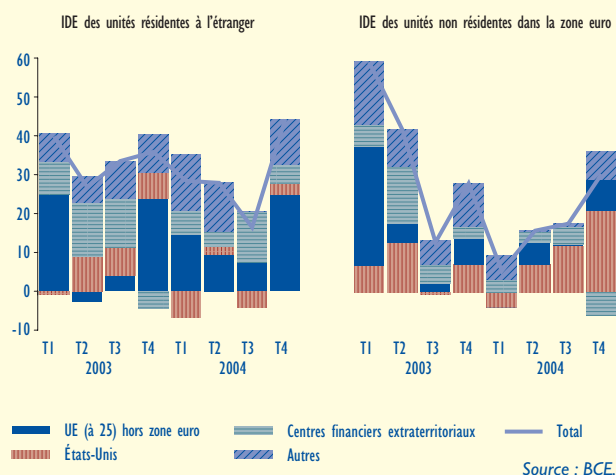
interactions entre les transactions financières et non financières revêtent une importance particulière, notamment en ce qui concerne les soldes comptables analytiques, tels que l'épargne, le déficit public et le produit intérieur brut.

Les comptes s'inspirent de l'approche intégrée exposée dans le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 95). Établis sur la base de principes comptables harmonisés, les comptes financiers trimestriels de la zone euro sont également très utiles pour vérifier par recoupement la cohérence des données à fréquence élevée fournies par les statistiques monétaires et bancaires, de balance des paiements, des marchés financiers et de finances publiques.

Actuellement, les données trimestrielles sur les transactions financières et les encours des agents non financiers ainsi que des sociétés d'assurance et des fonds de pension paraissent dans les tableaux relatifs au financement et aux placements financiers publiés dans le bulletin mensuel de la BCE. Des travaux sont en cours pour fournir des données plus détaillées par

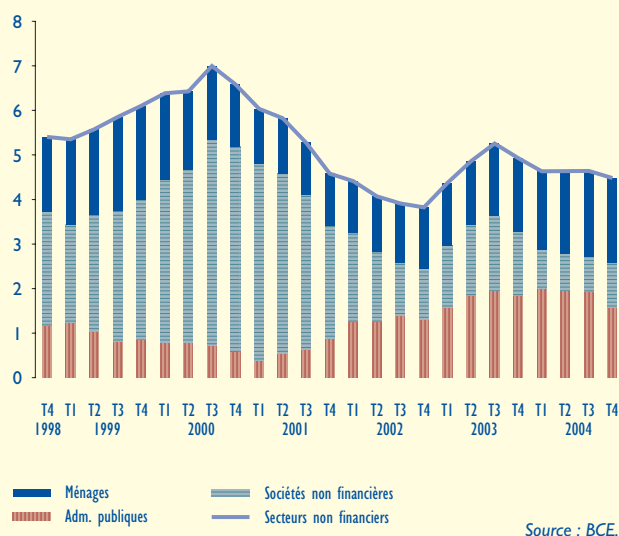
GRAPHIQUE V

Balance des paiements de la zone euro : investissements directs étrangers (IDE) ventilés par contreparties principales (transactions en milliards d'euros)



GRAPHIQUE VI

Financement des secteurs non financiers de la zone euro (taux annuels de croissance, contributions en points de pourcentage)

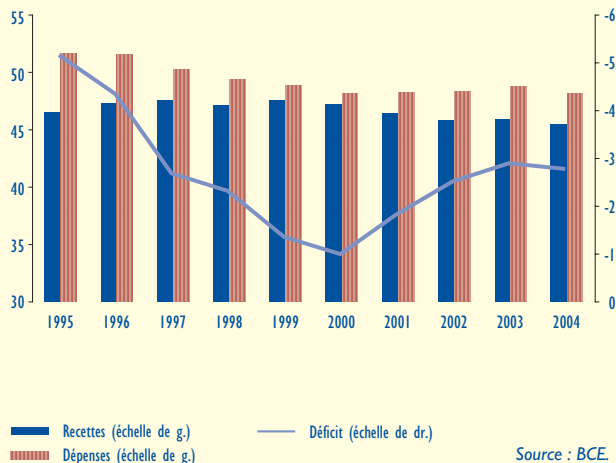


secteur et par instrument financier et pour établir, sur une base trimestrielle, les comptes sectoriels financiers et non financiers intégrés de la zone euro.

### Statistiques de finances publiques

Pour effectuer l'analyse nécessaire à la politique monétaire, la BCE et le SEBC ont besoin de statistiques de finances publiques fiables et exhaustives établies sur la base du SEC 95. Les statistiques de finances publiques constituent une part importante du système intégré de comptes sectoriels financiers et non financiers de la zone euro. Les données annuelles de finances publiques sont fournies dans trois tableaux principaux présentant des séries chronologiques sur a) les recettes et les dépenses, b) la dette des administrations publiques et c) la relation entre le déficit public et la variation de la dette publique. Ces tableaux montrent également le déficit et la dette des administrations publiques de chaque pays de la zone euro. Pour établir les données agrégées de la zone euro, il est nécessaire de disposer d'informations complémentaires sur les transactions effectuées entre les États membres et les institutions de la Communauté européenne. Sont également publiées des données trimestrielles de finances publiques présentant les recettes et les dépenses pour la zone euro.

GRAPHIQUE VII  
Recettes, dépenses et déficit des administrations publiques dans la zone euro  
(en pourcentage du PIB)

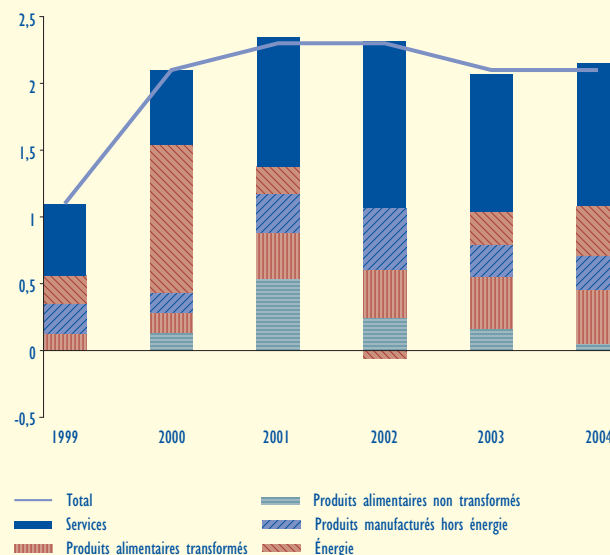


### Statistiques relatives à l'IPCH, à d'autres prix, aux coûts, à la production et aux marchés du travail

La BCE définit la stabilité des prix, qui constitue son objectif principal, en termes d'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la zone euro. En outre, elle utilise et diffuse à intervalles réguliers une large gamme de statistiques relatives aux prix et aux coûts, aux comptes nationaux, aux marchés du travail, au commerce extérieur ainsi que d'autres données économiques générales. Cette catégorie de statistiques relève principalement de la responsabilité de la Commission européenne.

La BCE travaille en étroite collaboration avec la Commission (Eurostat) afin de développer des concepts statistiques harmonisés et de fournir des statistiques de la zone euro de grande qualité et régulièrement disponibles. Elle établit et diffuse divers indicateurs dérivés relatifs à la zone euro, concernant notamment les prix de l'immobilier résidentiel, l'emploi et la productivité, et calcule les séries statistiques désaisonnalisées.

GRAPHIQUE VIII  
Inflation dans la zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé)  
(variation annuelle en pourcentage ; contributions à la variation annuelle)



Note : À partir de 2001, les données incluent la Grèce.  
La somme des composantes peut ne pas être égale au total en raison des écarts d'arrondis.

Sources : Eurostat et calculs de la BCE.

## PROJETS À MOYEN TERME

Un objectif essentiel des statistiques de la zone euro est l'intégration des différentes statistiques économiques et financières dans un cadre global de comptes trimestriels par secteur institutionnel. Ces comptes couvriront les sociétés financières et non financières, les administrations publiques et les ménages. Ils intégreront les liens avec les agents économiques en dehors de la zone euro. Cela permettra d'améliorer la cohérence entre les variables non financières et les variables financières et de faciliter par là l'analyse sectorielle. L'élaboration de nouvelles statistiques améliorées (concernant par exemple les intermédiaires financiers non monétaires) est également prioritaire à moyen terme. Elle favorisera la réalisation de cet objectif et renforcera la base statistique nécessaire à la mise en œuvre de la politique monétaire de la BCE et à l'accomplissement des autres missions du SEBC.

## OÙ PEUT-ON SE PROCURER LES STATISTIQUES ?

Une large gamme de statistiques est publiée dans les communiqués de presse mensuels et trimestriels ainsi que dans la partie du bulletin mensuel de la BCE intitulée « Statistiques de la zone euro ». En outre, les statistiques concernant les évolutions économiques récentes de la zone euro et des États membres de l'UE sont récapitulées dans le *Statistics Pocket Book*, publication de la BCE en format de poche. Ce livret contient également diverses comparaisons entre la zone euro, l'UE, les États-Unis et le Japon. Pour recevoir à titre gratuit ces publications, veuillez vous adresser à la BCE à l'adresse indiquée au dos de la présente brochure.

L'ensemble des statistiques sont également disponibles dans la partie « Statistiques » du site Internet de la BCE ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)). Une documentation détaillée sur les définitions et les concepts utilisés pour les diverses statistiques (y compris les actes juridiques pertinents) se trouve également sur le site Internet.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à la Division Presse et information de la BCE (tél. : +49 69 1344 7454 ou 7455, télécopie : +49 69 1344 7404) ou envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : [info@ecb.int](mailto:info@ecb.int).

### ADRESSE

Kaiserstrasse 29  
60311 Francfort-sur-le-Main  
Allemagne

### ADRESSE POSTALE

Postfach 16 03 19  
60311 Francfort-sur-le-Main  
Allemagne

ISSN 1725-387X (version papier)

ISSN 1725-3888 (internet)